

**CHAMPIONNAT REGIONNAL - R1 - FEEDER
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE**

SAINT JEAN DE LOSNE (21)

Les 24 et 25 Septembre 2022



Organisé par le CDPSed 21

Le championnat se déroulera en 2 manches de 05 heures 00.

Le ou les secteurs (A définir en fonction du nombre de participant).

Infos SITE et SECTEURS

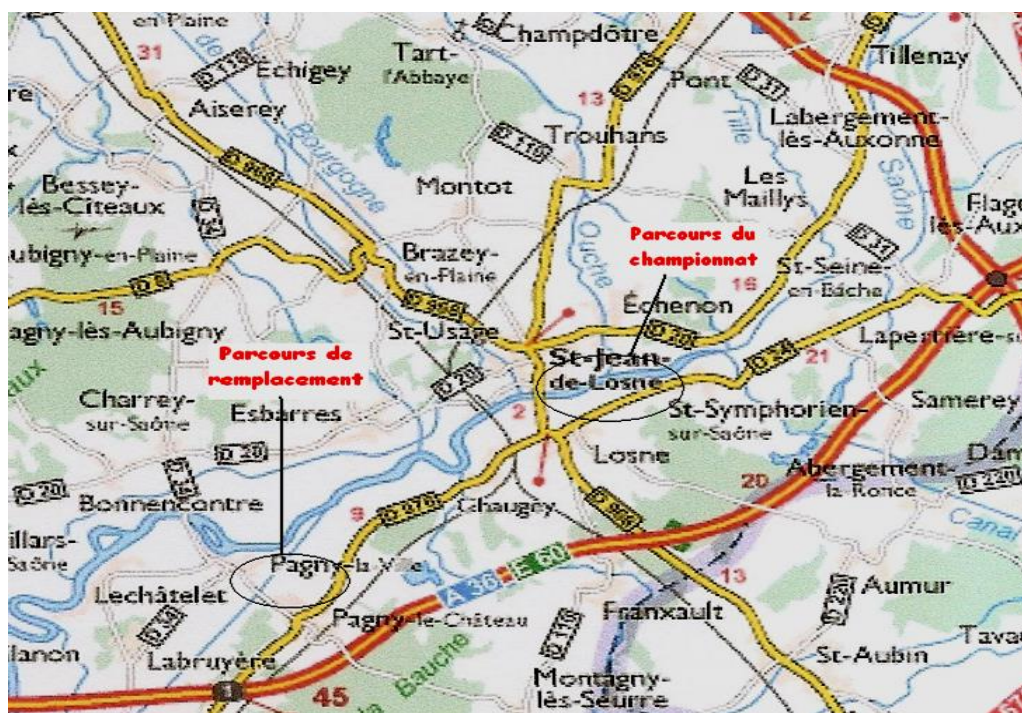
Poissons dominants	Plaquettes, gardons, brèmes
---------------------------	------------------------------------

	Accès	Points GPS
Rendez-vous et pêche	Quai de l'Europe à Saint Jean de Losne	N 47° 6' 4'' S 5° 16' 41''

	Profondeur	Vitesse du courant Nul – Lent –Rapide -Violent
	3,5m à 5m	Lent sauf précipitations

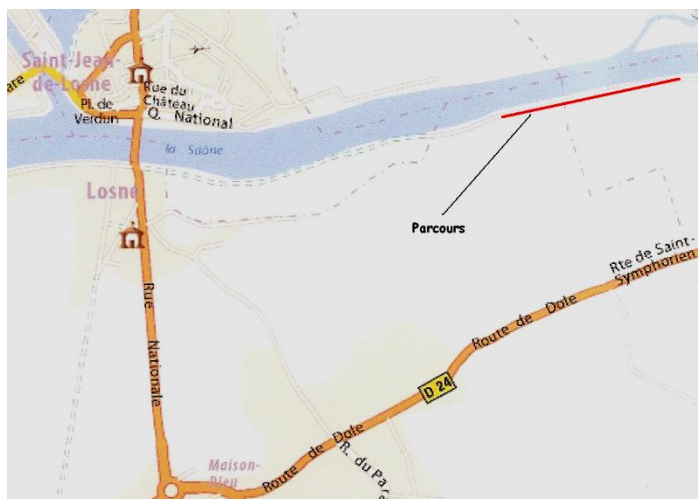
Saint-Jean de Losne est une petite ville de Côte d'Or, située à environ 30 Km de Dijon, 40 Km de Beaune et 20 Km de Dole, sur les bords de la Saône.

On y accède par l'autoroute A39 sortie n°5 (Soirans), ou par l'autoroute A36 sortie n°1 (Seurre).



Lieux de Pêche :

Rive gauche de la Saône, à gauche après le pont, en venant de Saint-Jean de Losne. Prendre le chemin de halage (quai de l'Europe) le parcours commence en face du camping



Parcours de remplacement :

Canal grand gabarit à Pagny la Ville :

En venant de l'autoroute A36, sortie n°1 (Seurre), prendre la direction de Saint-Jean de Losne
A Pagny le Château prendre à gauche direction Pagny la Ville.

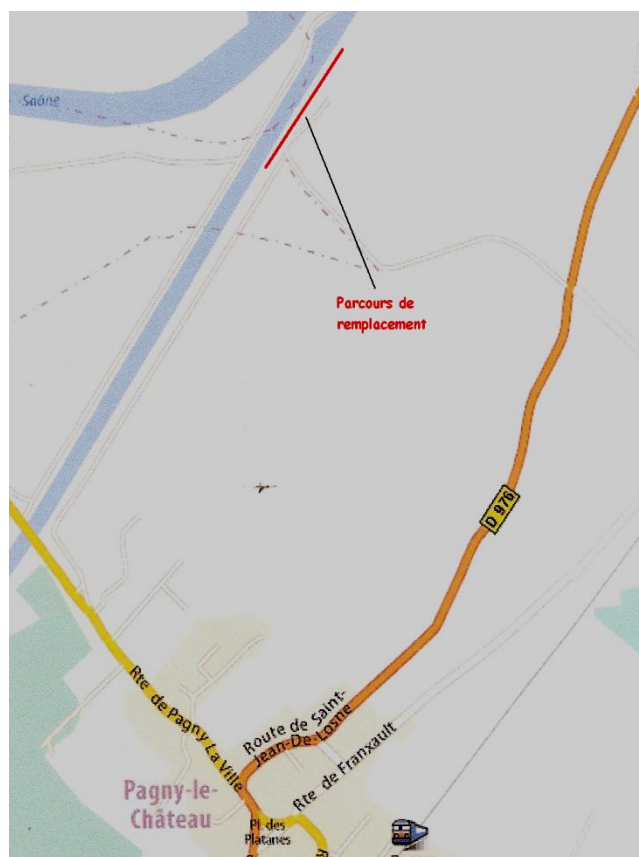
Quelques mètres avant le pont, prendre à droite et longer le chemin de halage sur environ 500 m.

Le parcours commence là.

Profondeur à 15 mètres : 4 mètres environ

Courant nul, sauf pendant les éclusées.

Poissons dominants : Brèmes, gardons, ablettes, silures.



LIMITATIONS

	Maximum	Particularités
--	---------	----------------

Cannes	4,50	
Amorce	12l	Toutes amorces confondues prêtes à l'emploi, terre comprise) - l'amorce doit être vierge de toutes esches au début de chaque manche - le tamisage est interdit après le passage des contrôleurs).
Esches totales	2,0 l	
Fouillis et vers de vase	Interdit	
Vers de terre	0,5 l	Non coupés
Divers		Prévoir bourriche 4 m 00 Prévoir épuisette minimum 4 m 00 Prévoir instrument pour retirer l'herbe et nénuphars

HORAIRES

	Manche1	Manche2
Rendez-vous	08.30	08.00
Tirage au sort	09.30	08.30
Entrée dans les box	10.00	09.00
Début des contrôles (*)	11.00	10.00
Amorçage	11.50	10.50
Début de la manche	12.00	11.00
5 minutes	16.55	15.55
Fin de la manche	17.00	16.00
Palmarès		17.30

(*) : Les esches doivent être présentées dans des boîtes mesure, sans maintien du couvercle.

Point de rendez-vous

	Sur place	Autre	Points GPS
Samedi	<u>x</u>		<u>N 47° 6' 4''</u> <u>S 5° 16' 41''</u>
Dimanche	<u>x</u>		<u>Idem</u>
Palmarès	<u>x</u>		<u>Idem</u>

Informations diverses

	Nom	Téléphone	Mail
Responsable de l'épreuve	Alain DOROTTE	07 57 55 40 49	alain2venarey@gmail.com
Forfait	Jean Claude POINSIGNON		

Conformément à la décision validée lors de la réunion des Présidents de CR et de CD eau douce le 23 février 2019 à Bourges, chaque participant à un Championnat individuel doit s'acquitter d'une cotisation fixée à 7€. La totalité du montant encaissé sera conservée par le CD organisateur pour couvrir les frais de l'épreuve.

Le parcours de remplacement sera le canal à grand gabarit à Pagny la Ville 21.
Les véhicules devront impérativement être garés dans l'herbe et ne pas engager la voie bleue sur les 2 parcours.

Carnassiers : Brochet : 60cm - sandre : 50cm

Prévoir matériel pour nettoyage présence nénuphars et herbe en bordure de Saône.

Sur inscriptions : Avant le 13 SEPTEMBRE 2022

ALAIN DOROTTE - Tél : 07 57 55 40 49 - alain2venarey@gmail.com

Les inscriptions seront regroupées par Président de CD.